



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 718-1**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 718-1**

Règlement modifiant le règlement 718 créant les commissions du conseil afin d'ajouter dans la mission, pour certaines commissions, le suivi de la gouvernance et de la reddition de compte auprès des organismes mandataires.

**QUE** l'objet du règlement numéro 718-1 est suffisamment décrit par son titre.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 718-1 au bureau du greffier à l'hôtel de ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, avocat

---